

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

### *Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social* *Nomination* *Représentant du personnel*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

#### **Arrêté du 5 novembre 2012 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**

NOR : ETSO1281274A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu la démission de M. Karim ABED, membre suppléant du syndicat CFDT,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 novembre 2011 susvisé sont modifiées comme suit :

#### **« Syndicat CFDT**

#### *Membre suppléant*

Mme Annie HUMBERT, Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP). »

#### Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 5 novembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur  
de l'administration générale  
et de la modernisation des services :  
J. ELISSABIDE